

**Arrêté du 31 mars 2025
modifiant la composition
du conseil territorial de santé
de la Charente-Maritime**

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-10 et R.1434-33 ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 158 ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 21 janvier 2022 portant organisation de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine le même jour (n°R75-2022-012) ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature en date du 2 janvier 2025 et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine le 6 janvier 2025 (n°R75-2025-003) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'arrêté n° DD 17-2021/11 du 06 décembre 2021 fixant la composition du conseil territorial de santé de la Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2024 modifiant la composition du Conseil Territorial de Santé de la Charente-Maritime ;

Vu l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021 relative à la participation des parlementaires aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le courriel du Conseil départemental de l'ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes de la Charente-Maritime du 6 février 2025 ;

Vu le courriel du Conseil régional de l'Ordre des pédicures-Podologues de Nouvelle-Aquitaine de Nouvelle-Aquitaine du 7 février 2025 ;

Vu le courriel du Conseil interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers Picto-Charentais du 13 février 2025 ;

Vu le courriel du Conseil départemental de l'Ordre des Sages-femmes de la Charente-Maritime du 17 février 2025 ;

Vu le courriel de la Fédération Hospitalière de France Nouvelle-Aquitaine du 28 février 2025 ;

Considérant les désignations de Monsieur Loïc MARCAIS, Madame Isabelle GIRAUD, Monsieur Matthieu COSSET, Monsieur Stéphane AUGEREAU, en qualité de membres titulaires et de Monsieur Alain DENAIS, Madame Aurélie DEBAECKER, Monsieur Fabrice BRIVADY, Madame Sandrine ELEGOET en qualité de membres suppléants, représentant les professionnels et offreurs des services de santé, collègue 1-h ;

Considérant le remplacement de Monsieur Philippe LEBRUN, membre suppléant, par Madame Céline FOURREAU, représentant les professionnels et offreurs des services de santé, collègue 1-b ;

Sur proposition des autorités et institutions concernées et citées par l'arrêté du 3 août 2016 ;

ARRETE

Article 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté du 6 décembre 2021 fixant la composition du conseil territorial de santé de la Charente-Maritime est modifié comme suit :

1° - Collège des professionnels et offreurs des services de santé (28 titulaires et 28 suppléants) :

a) Six représentants des établissements de santé

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
BENEAT-MARLIER Valérie (dir FHF)	CHARLIAT Edith (dir FHF)
LEBURGUE Fabrice (dir FHF)	KLEIN Agnès (dir FHF)
Dr GODEAU Thierry (PCME FHF)	Dr CERATI Frédéric (PCME FHF)
Dr GRENTZINGER Alain (PCME FHF)	Dr CAMBON Dominique (PCMG Charente-Maritime Sud - FHF)
JANNY Jean-Christophe (FEHAP)	VIVET Benoît (FEHAP)
CHRISTMANN Candice (FHP)	GUILLAUD Marielle (FHP)

b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
DULUC Nathalie (dir FHF)	FOURREAU Céline (dir FHF)
LOISEAU François (FEHAP)	MILLET Carole (SYNERPA)
LEVEQUE Christelle (URIOPSS)	CLODY Sofiane (URIOPSS)
FIEROBE Caroline (NEXEM)	GRANELET Christophe (NEXEM)
BOSCARIOL Thierry (UNISSS)	COMPAIN Diane (UNISSS)

- c) **Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Désignation en cours	GUILLOU Sandra (association Cordia)
COLLIN Jacques (Génération Mouvement)	DUVAL Hervé (Génération Mouvement)
QUEFFELEC Georges (ASEPT)	LODEIRO Sébastien (IREPS)

- d) **Six représentants des professionnels de santé libéraux, dont au plus trois médecins et au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Dr FAZILLEAUD Béatrice (médecin)	Désignation en cours
Dr LE BRUN Bernard (médecin)	Dr DURANDET Philippe (médecin)
Dr DUTHIL Valérie (médecin)	Désignation en cours
BERBILLE Sandrine (IDE)	LECLERC Stéphane (masseur kinésithérapeute)
FRENZ Jennifer (orthoptiste)	Dr GAILDRAUD Ingrid (biologiste)
GRILLEAU Philippe (pharmacien)	FORESTIER Emmanuel (pédicure- podologue)

- e) **Un représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Désignation en cours	Désignation en cours

- f) **Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Dr DOLLFUS Eric (CPTS Aunis Nord)	BOUTELEUX Clara (CPTS Aunis Nord)
PAROLA Jean-Noël (AC2S)	SALAVERT-GRIZET Christine (CPTS Aunis Sud)
OTHABURU Pascal (Mutualité Française)	VILLAR Maïlys (Mutualité Française)
KOLEV Mariana (Centre de Santé ADA17)	Désignation en cours
CHAUVET Pascal (FNAMPoS)	BERNARD Valérie (MSP Jarnac- Champagne)

- g) **Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Désignation en cours	Désignation en cours

h) Sept représentants des ordres professionnels territorialement compétents

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Dr GROHEUX David (Conseil de l'Ordre des Médecins)	Dr MORENO Mathieu (Conseil de l'Ordre des Médecins)
MARCAIS Loïc (Conseil départemental de l'ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes de la Charente-Maritime)	DENAIS Alain (Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes de la Charente-Maritime)
GIRAUD Isabelle (Conseil départemental de l'Ordre des Sages-femmes de Charente-Maritime)	DEBAECKER Aurélie (Conseil départemental de l'Ordre des Sages-femmes de Charente-Maritime)
COSSET Matthieu (Conseil interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers Picto-Charentais)	BRIVADY Fabrice ((Conseil interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers Picto-Charentais)
AUGEREAU Stéphane (Conseil régional de l'Ordre des pédicures-Podologues de Nouvelle-Aquitaine)	ELEGOET Sandrine (Conseil régional de l'Ordre des pédicures-Podologues de Nouvelle-Aquitaine)
Désignation en cours (Conseil de l'Ordre des Pharmaciens)	Désignation en cours (Conseil de l'Ordre des Pharmaciens)
Désignation en cours (Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes)	Désignation en cours (Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes)

2° - Collège des usagers et associations d'usagers (10 titulaires et 10 suppléants) :**a) Six représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L. 1114-1**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
BELOT Monique (AFTC PC)	BOURGEIX Chantal (AFTC PC)
JOUSSERAND France (Autisme 17)	BASTIER Françoise (Autisme 17)
TROUVE Evelyne (APF France handicap)	PIOT Jean-Marie (ligue contre le cancer)
BIETH Frédéric (France rein PC)	VERNE Monique (France Alzheimer 17)
LAPEGUE Didier (ADMD)	Désignation en cours
TELINGE Sophie (UNAFAM)	Désignation en cours

b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (sur proposition du CDCA)

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
COLAS Jean-Marie	STUYVERS Pascale
GUERIN Claudine	CARRE Gérard
PENZ Danielle	DRIOUCHI Marie-Line
BUFFARD Céline	PHILIPPE Martine

3° - Collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements du territoire de démocratie sanitaire concerné (7 titulaires et 7 suppléants) :**a) Un conseiller régional**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Désignation en cours	Désignation en cours

b) Un représentant de conseils départementaux

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
BUREAU Marie-Christine	SEGUIN Brigitte

c) Un représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile du ressort du conseil territorial de santé

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Désignation en cours	Dr MARTINET Fabienne

d) Deux représentants des communautés

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
MAIGNÉ Marc (Communauté d'Agglomération de La Rochelle)	CHARIER Delphine (Ville de La Rochelle)
GIREAUD Isabelle (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan)	FRANCOIS Patricia (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan)

e) Deux représentants des communes

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
DELUT Jean-Luc (Maire de La Clotte)	CHATEAUGIRON Bernard (Maire de Varzay)
CAILLAUD Stanislas (Maire de Trizay)	CHAILLOU Philippe (Maire de Chatenet)

4° - Collège des représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale (3 titulaires et 3 suppléants) :

a) Un représentant de l'État

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléants</i>
LAVOCAT-MAILHOS Bénédicte	BOTTI Marie-Odile

b) Deux représentants des organismes de Sécurité Sociale

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
BOUIN Christine (MSA)	MANDIN Colombe (MSA)
HENRI Françoise (CPAM)	DUFEE Chantal (CPAM)

5°- Personnalités qualifiées :

BERNARDEAU Vincent
Dr MICHAUDEL Pascale

6°- Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L. 1434-10 du Code de la santé publique (parlementaires) :

Les députés et les sénateurs élus du ressort du territoire de la Charente-Maritime

- Olivier FALORNI, Député de la première circonscription de la Charente-Maritime
- Benoît BITEAU, Députée de la deuxième circonscription de la Charente-Maritime
- Fabrice BARUSSEAU, Député de la troisième circonscription de la Charente-Maritime
- Pascal MARKOWSKY, Député de la quatrième circonscription de la Charente-Maritime
- Christophe PLASSARD, Député de la cinquième circonscription de la Charente-Maritime
- Corinne IMBERT, Sénatrice de la Charente-Maritime
- Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime
- Mickaël VALLET, Sénateur de la Charente-Maritime

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées.

Article 3 : L'arrêté du 2 décembre 2024 modifiant la composition du Conseil Territorial de Santé de la Charente-Maritime est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant le Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime.

Pour le Directeur général et par délégation,

Le Directeur de la délégation départementale,


Laurent FLAMENT